



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 08 octobre 2025**

Délibération n° DEL_2025_0114

L'an deux mille vingt cinq, le huit octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mercredi 01 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/10/2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Isabelle DARDELET à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Madame Celline GACON, Madame Aurélie CHAMBON

Secrétaire de séance : Philippe RIBEYRE

La séance a été levée à : 20H10

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale

<u>Objet :</u>	Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : compte-rendu du Conseil Municipal du 2025-10-08
-----------------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément à l'article L 2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de l'article L 2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Municipal par délibération du 17 décembre 2024 :

N° 75 du 02 juillet 2025 : Finances

Objet : budget Vente Énergie : remboursement par anticipation du prêt 00000563406 contracté auprès du Crédit Agricole le 30 août 2011

La Ville procède au remboursement par anticipation du prêt 00000563406 réalisé le 30 août 2011 auprès du Crédit Agricole.

Les caractéristiques du remboursement sont les suivantes :

Capital remboursé par anticipation : 415 625,00 euros

Indemnités financières : 1 246,88 euros

Indemnité remboursement anticipé : 2 770,83 euros

Total à régler : 419 642,71 euros

N° 76 du 02 juillet 2025 : Juridique – Patrimoine - Assurances

Objet : défense en justice devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – Recours de Monsieur Jules N'DOUR

La Ville intervient en défense devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand et confie la représentation et la défense de ses intérêts à la SELARL CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES Maître Benjamin DJEFFAL – Avocat au barreau de Grenoble – 5 rue Félix Poulat 38000 GRENOBLE.

N° 77 du 02 juillet 2025 : Finances

Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne et du Limousin d'un montant de 2 000 000 euros

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et faire face à tout risque de rupture de paiement, la Ville décide d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 euros auprès de la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin.

Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

Montant : 2 000 000 euros

Durée : 365 jours soit 12 mois

Date de début de validité : 9 juillet 2025

Taux d'intérêt : taux fixe à 2,29 %

Paieement des intérêts : Mensuel

Base de calcul : Exact/360

Frais de dossier : 0,05 %

Commission d'engagement : néant

Commission de non utilisation : 0,05 %

N° 78 du 02 juillet 2025 : Informatique - SIG

Objet : Renouvellement et contrat de service d'un copieur avec la société KOESIO

La Ville passe avec la société KOESIO domiciliée à Plateau de Lautagne 53 avenue des Langories 26000 VALENCE, un contrat de service définissant les modalités d'achat et de maintenance du copieur destiné au syndicat CGT de la ville du Puy-en-Velay.

Le montant d'investissement s'élève à 1 300,00 euros.

La Ville sera engagée dans le cadre de la maintenance pour 21 trimestres, à compter de la date de mise en service de la machine.

La redevance de la maintenance sera calculée en fonction du nombre de copies en se basant sur les coûts unitaires suivants :

- copies noir et blanc : 0,0039 euros/copie

- copies couleur : 0,039 euros/copie.

N° 79 du 03 juillet 2025 : Musée

Objet : affectation d'un bloc lapidaire avec le blason de la famille de Polignac au musée Crozatier

La Ville décide l'aliénation du bloc lapidaire avec le blason de la famille de Polignac en faveur de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour affectation au musée Crozatier.

N° 80 du 07 juillet 2025 : Commande Publique

Objet : marché d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public et connexes de la ville du Puy : signature

La Ville passe le marché n° V2025008 portant « exploitation et maintenance des installations d'éclairage public et connexes de la ville du Puy » avec le groupement d'entreprises EGEV/ALCYON dont le mandataire est EGEV 475 rue de Chassende 43000 LE PUY-EN-VELAY, pour un montant de 233 922,82 euros HT.

N° 81 du 10 juillet 2025 : Commande Publique

Objet : marché de fourniture et installation de mobiliers de conservation de documents patrimoniaux dans le magasin de la Bibliothèque municipale de la ville du Puy-en-Velay (n° V2025011) : attribution pour signature

La Ville attribue, selon la procédure adaptée, pour une durée de deux ans, l'accord-cadre à bons de commande n° V2025011 portant « Fourniture et installation de mobiliers de conservation de documents patrimoniaux dans le magasin de la Bibliothèque municipale de la ville du Puy » avec les prestataires suivants et comme suit :

- Lot n° 1 (n° V2025011-01) : DOOWIE SOURCING – 10 Quai de La Borde 91130 ris-orangis pour un montant maximum de 30 000 euros HT ;
- Lot n° 2 (n° V2025011-02) : PROMUSEUM – 1550 Avenue de la Grande Halle 78200 BUCHELAY pour un montant maximum de 30 000 euros HT.

N° 82 du 11 juillet 2025 : Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet : NPNRU du Val-Vert : marché de travaux pour la réalisation du mur de soutènement de l'avenue, la création du préau et la restauration de la cour du centre de loisirs Lot 2

La Ville passe un marché de travaux pour le lot 2 Charpente bois – couverture zinc avec la société Velay charpente couverture sise 21 rue du Garay 43700 BLAVOZY pour un montant de 33 690,69 euros HT.

N° 83 du 11 juillet 2025 : Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet : NPNRU du Val-Vert : marché de travaux pour la réalisation du mur de soutènement de l'avenue, la création du préau et la restauration de la cour du centre de loisirs – Lot 1, 3 et 4

La Ville passe un marché de travaux pour le lot 1 Génie civil avec la société SARL BERARD Roland sise La Paravent 43260 SAINT-PIERRE EYNAC pour un montant de 174 511,33 euros HT.

La Ville passe un marché de travaux pour le lot 3 Terrassement – voirie – réseaux divers avec la société BROU TR sise 7 route de l'Artisanat 43260 SAINT-PIERRE EYNAC pour un montant de 208 696,13 euros HT.

La Ville passe un marché de travaux pour le lot 4 Aménagements paysagers avec la société BEE Paysage sise lieu dit Veneix - allée Georges Grolier 63500 SAUVAGNAT SAINTE-MARTHE pour un montant de 42 614,61 euros HT.

N° 84 du 11 juillet 2025 : Animations culturelles

Objet : convention « Festival Région des Lumières » : modalités de partenariat entre la Région Auvergne Rhône Alpes et la ville du Puy-en-Velay

La Ville passe une convention de partenariat avec la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du projet « Festival Région des Lumières » initié par la Région, conclue pour la période de conception et de projection du spectacle du 09 au 31 août 2025, sur le site de l'église Saint-Pierre des Carmes, au Puy-en-Velay. Par cette convention la Ville s'engage notamment à mettre à disposition le site, de fournir les fluides nécessaires et sécuriser le lieu de diffusion.

N° 85 du 11 juillet 2025 : Animations culturelles**Objet : Contrat de cession : Idyle Cie**

La Ville passe avec Idyle Cie sise 17 allée des Reines Claude 43120 MONISTROL SUR LOIRE, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Nanan ! » dont le montant s'élève à 10 351,66 euros TTC (frais de transport et défraiements repas inclus) + frais annexes (catering d'accueil et droits d'auteurs), pour huit représentations qui auront lieu les 15, 16, 18 et 19 décembre 2025 (2 séances par jour), en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre des animations de Noël.

N° 86 du 11 juillet 2025 : Commande Publique**Objet : marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation du gymnase Massot suite à incendie : signature du contrat**

La Ville passe le marché « V2025003 » avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est la société SARL Atelier des Vergers sise 3 allée de La Tour 42000 SAINT-ÉTIENNE pour une prestation de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation du gymnase de Massot et pour un montant estimatif de 301 950 euros HT.

N° 87 du 17 juillet 2025 : Administration des Services Techniques - Ingénierie**Objet : vente d'un véhicule du garage municipal**

La Ville décide de l'aliénation du NISSAN CABSTAR 35/13 immatriculé 5442 KL 43 au profit de la plateforme de vente en ligne AGORA STORE pour un montant de 4 137 euros TTC.

N° 88 du 17 juillet 2025 : Commande Publique**Objet : marché n° V2024019 de fretage d'urgence des piliers de l'église Saint-Laurent : avenant n°1**

La Ville passe un avenant n° 1 avec la société MANANG, sise 302 rue des Blaches 38530 LA BUISSIÈRE, afin de modifier le système de frette initial, de modifier le montant du marché de 13 760 euros HT, soit une augmentation de 14,89 % et de prolonger les délais. Le nouveau montant du marché est de 106 111 euros HT.

N° 89 du 17 juillet 2025 : Juridique – Patrimoine - Assurances**Objet : avenant n° 1 au bail civil de l'Union Départementale Force Ouvrière de la Haute-Loire : gel de l'indexation du loyer annuel des locaux syndicaux pendant 3 ans**

La Ville signe un avenant n° 1 au bail civil signé le 17 mars 2015 afin de modifier l'article 9 relatif à la clause d'indexation du bail.

À titre exceptionnel, l'indexation annuelle du loyer sera gelée pour les années 2026, 2027 et 2028. Les autres clauses du bail restent inchangées.

N° 90 du 18 juillet 2025 : Commande Publique**Objet : marché subséquent n° V2025014 : requalification de l'avenue Charles Dupuy**

La Ville passe un marché subséquent avec la société EIFFAGE route Centre Est sise 185 route des Métaux 43200 YSSINGEAUX pour un montant de 175 713,30 euros HT.

N° 91 du 18 juillet 2025 : Informatique – SIG**Objet : Logitud – Logiciel gestion du stationnement payant LAPI FPS : contrat de maintenance**

La Ville passe avec la société Logitud domiciliée à ZAC du Parc des Collines 68200 MULHOUSE, un contrat de maintenance du progiciel de Gestion du Stationnement Payant : LAPI FPS.

Le présent contrat prend effet à compter du 24 février 2025, pour une durée initiale de un an, renouvelable tacitement deux fois maximum pour la même durée.

Le montant annuel de cette dépense s'élève à 1 350 euros HT et sera révisé chaque année à la date de renouvellement, en fonction de l'évolution à la hausse des indices Syntec.

N° 92 du 22 juillet 2025 : Commande Publique

Objet : marché portant « achat et livraison de fournitures scolaires, pédagogiques et de papier pour la Caisse des écoles de la ville du Puy-en-Velay » : attribution pour signature

La Ville attribue, selon la procédure adaptée, pour une durée de 1 an reconductible 2 fois, l'accord cadre à bons de commande n° V2025007 portant « achat et livraison de fournitures scolaires, pédagogiques et de papier pour la Caisse des écoles de la ville du Puy-en-Velay » avec les prestataires suivants comme suit :

- Lot n° 1 (n°V2025007-1) : La Librairie Laïque – 1 route de Montredon 43000 LE PUY-EN-VELAY pour un montant maximum de 35 000 euros HT.
- Lot n° 2 (n° V2025007-2) : La Librairie Laïque – 1 route de Montredon 43000 LE PUY-EN-VELAY pour un montant maximum de 10 000 euros HT.
- Lot n°3 (n°V2025007-3) : ALPHA BUREAU SAS PGDIS, 26C avenue de la Libération 43120 MONISTROL SUR LOIRE pour un montant maximum de 5 000 euros.

N° 93 du 05 août 2025 : Sports

Objet : convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association FC – Val-Vert

La Ville met à disposition dans l'immeuble « 64 » sis au Puy-en-Velay, rue Gabriel Fournery, l'appartement n° 33 au profit de l'association FC Val-Vert.

La présente convention est signée pour une durée d'un an à compter du 26 avril 2025.

N° 94 du 08 août 2025 : Sports

Objet : tarifs des installations sportives 2025 – 2026

La Ville fixe les tarifs des installations sportives et des services sportifs pour la saison sportive 2025/2026 selon le taux d'augmentation inférieur ou égal à 1,8 %.

N° 95 du 12 août 2025 : Commande Publique

Objet : réfection de voirie rues Charles Rocher et Lashermes : marché subséquent n° V2025015

La Ville passe un marché subséquent avec l'entreprise EUROVIA DALA, sise 33 rue du 08 mai 1945, CUSSAC SUR LOIRE pour un montant de 349 488,10 euros HT.

N° 96 du 12 août 2025 : Informatique - SIG

Objet : AVM – Logiciel de gestion du stationnement payant OBS Manager : contrat de maintenance

La Ville passe avec la société AVM Intégration, domiciliée 104 Quai Jacques Bourgin 91100 CORBEIL ESSONNES, un contrat de maintenance du dispositif désigné comme logiciel OBS Manager, pour le véhicule de gestion des stationnements payants de la Police Municipale : LAPI.

Le présent contrat prend effet en date de signature, pour une durée initiale d'un an, renouvelable tacitement trois fois maximum pour la même durée.

La redevance sera prélevée annuellement.

N° 97 du 03 septembre 2025 : Animations Culturelles

Objet : mise en dépôt d'oeuvres dans les locaux de l'Hôtel de Ville

La Ville signe une convention à durée déterminée pour une exposition organisée par la Ville dans les locaux de l'Hôtel de Ville pour présentation d'oeuvres d'Auguste Boudignon appartenant à Monsieur Michel CHAPUIS.

N° 98 du 03 septembre 2025 : Animations Culturelles

Objet : mise en dépôt d'oeuvres dans les locaux de l'Hôtel de Ville

La Ville signe une convention à durée déterminée pour une exposition organisée par la Ville dans les locaux de l'Hôtel de Ville pour présentation d'oeuvres d'Auguste Boudignon appartenant à Monsieur et Madame Joseph et Suzanne OUILLON.

N° 99 du 03 septembre 2025 : Animations Culturelles

Objet : mise en dépôt d'oeuvres dans les locaux de l'Hôtel de Ville

La Ville signe une convention à durée déterminée pour une exposition organisée par la Ville dans les locaux de l'Hôtel de Ville pour présentation d'oeuvres d'Auguste Boudignon appartenant à Monsieur Philippe BOUDIGNON.

N°100 du 03 septembre 2025 : Animations Culturelles

Objet : mise en dépôt d'oeuvres dans les locaux de l'Hôtel de Ville

La Ville signe une convention à durée déterminée pour une exposition organisée par la Ville dans les locaux de l'Hôtel de Ville pour présentation d'oeuvres d'Auguste Boudignon appartenant à Madame Françoise GERENTES.

N°101 du 03 septembre 2025 : Animations Culturelles

Objet : mise en dépôt d'oeuvres dans les locaux de l'Hôtel de Ville

La Ville signe une convention à durée déterminée pour une exposition organisée par la Ville dans les locaux de l'Hôtel de Ville pour présentation d'oeuvres d'Auguste Boudignon appartenant à Madame Jeanine DESCOUT.

N°102 du 03 septembre 2025 : Animations Culturelles

Objet : mise en dépôt d'oeuvres dans les locaux de l'Hôtel de Ville

La Ville signe une convention à durée déterminée pour une exposition organisée par la Ville dans les locaux de l'Hôtel de Ville pour présentation d'oeuvres d'Auguste Boudignon appartenant à Madame Christiane DESCOUT.

N°103 du 03 septembre 2025 : Animations Culturelles

Objet : mise en dépôt d'oeuvres dans les locaux de l'Hôtel de Ville

La Ville signe une convention à durée déterminée pour une exposition organisée par la Ville dans les locaux de l'Hôtel de Ville pour présentation d'oeuvres d'Auguste Boudignon appartenant à Madame Solange BRIVES.

N°104 du 03 septembre 2025 : Animations Culturelles

Objet : mise en dépôt d'oeuvres dans les locaux de l'Hôtel de Ville

La Ville signe une convention à durée déterminée pour une exposition organisée par la Ville dans les locaux de l'Hôtel de Ville pour présentation d'oeuvres d'Auguste Boudignon appartenant à Monsieur Robert GIRY.

N°105 du 03 septembre 2025 : Administration des Services Techniques - Ingénierie

Objet : vente d'un véhicule du garage municipal

La vente du FIAT DUCATO benne 170 000 kms de 2009 immatriculé AA-754-LK est réalisée au profit de la plateforme de vente en ligne AGORA STORE pour un montant de 3 058,49 euros TTC.

N°106 du 03 septembre 2025 : Administration des Services Techniques - Ingénierie

Objet : Reprise de matériels du Centre Technique Municipal

La Ville accepte la cession de matériels au profit des repreneurs comme suit :

SAS Charles CHAPUIS : 10 rue de Soulages à Craponne : tronçonneuse ECHO à batterie (sans batterie) : 100 euros TTC,
tronçonneuse HUSQVARNA T536LIXP : 150 euros TTC,

Ets P. FAVIER : 10 rue du Velay à Cussac sur Loire
débroussailleuse ECHO RM 520 : 100 euros TTC,
tondeuse ETESIA : 400 euros TTC

Oléon motoculture : ZA Bombe Laprade à Saint-Germain Laprade
débroussailleuse thermique HUSQVARNA 152RB : 96 euros TTC.

N°107 du 05 septembre 2025 : Réglementation – Elections – État Civil

Objet : non renouvellement d'une case au columbarium

La Ville est en droit de reprendre la case au columbarium arrivée à échéance le 28 février 2023, les ayants-droits ne souhaitant pas la renouveler.

La case est vide de toute urne et peut être par conséquent reprise par la Ville.

N°108 du 05 septembre 2025 : Réglementation – Elections – État Civil

Objet : non renouvellement d'une case au columbarium

La Ville est en droit de reprendre la case au columbarium arrivée à échéance le 19 avril 2020, les ayants-droits ne souhaitant pas la renouveler.

La case est vide de toute urne et peut être par conséquent reprise par la Ville.

N°109 du 05 septembre 2025 : Réglementation – Elections – État Civil

Objet : non renouvellement d'une case au columbarium

La Ville est en droit de reprendre la case au columbarium arrivée à échéance le 11 mai 2021, les ayants-droits ne souhaitant pas la renouveler.

La case est vide de toute urne et peut être par conséquent reprise par la Ville.

N°110 du 05 septembre 2025 : Réglementation – Elections – État Civil

Objet : concession non renouvelée

La Ville est en droit de reprendre la case au columbarium arrivée à échéance le 10 mars 2021, les ayants-droits ne souhaitant pas la renouveler.

La concession est vide de tout corps et peut être par conséquent reprise par la Ville.

N°111 du 05 septembre 2025 : Actions et équipements culturels

Objet : mise en dépôt d'oeuvres dans les locaux de l'Hôtel de Ville

La Ville signe une convention à durée déterminée pour une exposition organisée par la Ville dans les locaux de l'Hôtel de Ville pour la présentation d'oeuvres d'Auguste Boudignon appartenant à M. Thierry Renaud.

N°112 du 10 septembre 2025 : Vie citoyenne

Objet : ROI DE L'OISEAU 2025 : conventions d'occupation du domaine public

- association Roi de l'Oiseau
- ASM Basket
- Papy Cop Rugby
- Handisport du Puy-en-Velay
- Handball Olympique Le Puy-Chadrac (HOPC)

La Ville établit des conventions d'occupation du domaine public à titre gratuit à l'occasion des

Fêtes Renaissance 2025 avec :

- L'association Roi de l'Oiseau pour l'occupation de différents sites sur la ville du Puy-en-Velay. L'association est représentée par son président Monsieur Gérard LANGRENÉ, son siège social est situé 29 rue Raphaël 43000 LE PUY-EN-VELAY.
- L'association Papy Cop Rugby pour l'occupation du parking de Lille situé rue de Lille. L'association est représentée par son président Monsieur Bertrand VOLLE, son siège social est situé 70 pont du Stade Lafayette 43000 LE PUY-EN-VELAY.
- L'association ASM Basket Le Puy-en-Velay 43 pour l'occupation de la terrasse du Clauzel, située place du Clauzel. L'association est représentée par son président Monsieur Pierre-Thomas GAUTHIER, son siège social est situé au Palais des Sports, chemin de Bonnassieu 43000 LE PUY-EN-VELAY.
- L'association Handisport du Puy-en-Velay pour l'occupation de la cour réservée au Centre Technique Municipal située rue du Consulat. L'association est représentée par son président Monsieur David CHAMARD, son siège social est situé au Palais des Sports, chemin de Bonnassieu 43000 LE PUY-EN-VELAY.
- L'association Handball Olympique Le Puy-Chadrac (HOPC) pour l'occupation du square Rochetaillade. L'association est représentée par son président Monsieur Stéphane DEPEYRE, son siège social est situé 5 rue Francheterre 43000 LE PUY-EN-VELAY.

N°113 du 10 septembre 2025 : Juridique – Assurances - Assemblées

Objet : Commodat : mise à disposition de l'ancien bureau de Poste de Taulhac au profit de l'Association Portugaise Amicale Culturelle (APAC)

La Ville signe un nouveau commodat avec l'Association Portugaise Amicale Culturelle pour la mise à disposition, à titre gratuit, de cet ensemble immobilier pour une durée d'une année, soit jusqu'au 17 septembre 2026 inclus.

N°114 du 24 septembre 2025 : Administration des Services Techniques

Objet : Maintenance, entretien et dépannage des installations de chauffage, de climatisations, des VMC, des groupes d'eau glacée, des centrales de traitement d'air et de production d'eau chaude sanitaire de la Ville, de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et du CCAS : décision de résiliation du marché 2022011

La Ville résilie au 15 octobre 2025, le marché n°A2022028 passé avec la société HERVE THERMIQUE sise 21 rue Maurice Schumann, 43700 Saint-Germain-Laprade en application de l'article L.2195-6 du Code de la commande publique, en raison de l'impossibilité de le modifier conformément aux dispositions du chapitre IV dudit code.

N°115 du 24 septembre 2025 : Commande Publique

Objet : Accord-cadre n°V2025009 de services d'entretien des dépendances routières : infructuosité

La Ville déclare la procédure sans suite pour cause d'infructuosité, conformément à l'article R 2185-1 du Code de la commande publique.

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la communication.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le



ID : 043-214301574-20251013-DEL_2025_0114-DE

Signé le 8 octobre 2025,
Le Secrétaire de séance,
RIBEYRE Philippe,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 08
octobre 2025